souches à une œuvre utile ou charitable : Bureau de bienfaisance, refuge de nuit, écoles libres ou caisse des écoles (je ne veux pas faire de politique) Sociétés Saint-Vincent de Paul, Société de secours aux blessés militaires, etc., etc.? Je suppose que l'Union des Achats trouverait aisément le moyen de leur faciliter cela.

Si, au lieu de primes d'assurances ou d'annuités en vue de rentes viagères, l'Union des Achats offrait à ces personnes une combinaison leur fournissant, par exemple, des tissus, des lainages, des chaussures, des livres, du charbon, etc., en échange de leurs *souches*, la somme consacrée de ce fait aux malheureux serait importante.

Je ne puis pas songer à chiffrer, car les éléments financiers de l'affaire m'échappent, mais je crois être bien près de la vérité en évaluant à *plusieurs centaines de francs* la somme dont chacune de ces personnes pourrait accroître, chaque année, le budget des œuvres ou des institutions ayant ses préférences.

Je veux demande l'insertion de ma lettre dans votre journal, car je crois avoir raison. S'il est évident que tous ceux qui vivent de leur travail, de leur emploi, ainsi que tous les détaillants possédant désormais, à Roubaix-Tourcoing, le moyen de se préparer des rentes pour leur vieillesse, et d'assurer un avoir à leurs enfants sans enlever un centime à leur nécessaire de chaque jour, il est non moins sûr que les gens très aisés qui s'en donneront la peine pourront, par le même moyen, réaliser un bien considérable.

Recevez, Monsieur, mes empressées civilités.

Un vieux roubaisien.

Note de la rédaction. — Notre « vieux » correspondant exprime une pensée très généreuse ; mais peut-être faudra-t-il un certain temps avant qu'elle soit comprise et appliquée. Il n'en a pas moins raison quant aux chiffres. Une personne dépensant 20.000 francs et faisant annuellement, au moyen des Bons de l'Union, cinq mille francs de paiements chez ses divers fournisseurs (en les choisissant parmi les adhérents à l'Union), réaliserait une première économie personnelle de cinq cents francs. L'Union des Achats se prêtant à ce que nous appellerons l'application charitable de ses souches, — on arriverait à un chiffre peut-être plus élevé que celui indiqué par notre correspondant, car il n'y aurait plus à constituer de réserve en vue des primes à payer aux compagnies d'assurances, d'annuités pour assurer les rentes viagères, etc. Toute cette part serait disponible et elle représenterait au moins deux cents francs de marchandises que l'Union pourrait mettre à la disposition de chacun de ces acheteurs de bons.

Si pour suivre jusqu'au bout l'exemple choisi par le « vieux roubaisien » cent personnes riches ou aisées s'entendaient pour solder annuellement une partie de leurs dépenses, faites à Roubaix-Tourcoing, au moyen des Bons (5,000 francs si l'on veut) et si elles consacraient à une œuvre commune : 1° les 500 francs d'économies ainsi réalisées; 2° les 200 fr. de marchandises qu'elles obtiendraient au moyen des souches, c'est un budget de *soixante-dix mille francs* qu'elles assureraient à l'œuvre de leur choix. En gardant pour elles les 500 francs, elles disposeraient encore de 20,000 francs. *Vingt* personnes feraient déjà quelque chose d'utile avec quatorze mille francs.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

— Dimanche 11 janvier 1891, aura lieu la première exposition partielle de pigeons voyageurs chez M. Gervais Voldts, estaminet du *Moulin vert*, rue de Tourcoing 88, en face de la maison Paulus-Delattre; les sujets du pigeonnier de M. Félix Tant, au nombre de 50, seront exposés, de dix heures à 9 heures du soir. Nul doute que cet amateur obtiendra un succès complet ainsi bien pour sa belle collection de diverses races que pour ses pigeons primés depuis Chantilly jusqu'à St-Vincent, le grand concours national de 1890.

— Dimanche prochain, 6e exposition des pigeons de l'Union fédérale colombophile, chez M. Denis Desfontaine, rue de Tourcoing.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 8 janvier 1891

Présidence de M. Parenty, vice-président

L'affaire de coups aux agents qui s'est passée, il y a quelques jours, rue Vaucanson, à Roubaix, et qui devait être jugée aujourd'hui, a été renvoyée à huitaine sur les dénégations de l'un des inculpés, Loré, qui prétend n'avoir point porté la main sur les agents et les déclarations des frères Delesalle qui font de la scène un récit contraire à celui qui a été relaté par les agents.

D'autres témoins seront entendus à l'audience de jeudi prochain.

Un délit de filouterie, dont se sont rendus coupables, à Tourcoing, G. Dujardin et Vandersraete, est aussi remis à demain.

Abus de confiance. — Julienne Hénlart avait chargé une servante, Marie Mercier, de remettre à Mme Ch. Vergotha un bijou dit « tour de cou » et un bracelet. Au lieu de s'acquitter de la commission, Marie Mercier porta ces objets au Mont-de-Piété; elle ne comparaît pas à l'audience, mais la plaignante reconnaît avoir été désintéressée.

Marie Mercier est condamnée à huit jours d'emprisonnement.

Un employé infidèle. — M. Félix Requillart, de la maison Requillart et Scrive, dont l'établissement industriel est situé, route du Beau-Chêne, découvrait dernièrement en vérifiant les livres du tissage, que des sommes avaient été payées à des ouvrières épluchenses qui ne travaillaient même pas dans l'usine.

Ces salaires avaient été réglés par le comptable sur la présentation de bons qu'un employé Arthur C..., était spécialement chargé de délivrer.

On interroge ce dernier qui finit par avouer qu'il avait conservé les sommes à lui remises sur une série de bons afférents au travail d'ouvrières qui n'étaient même plus occupées dans l'atelier.

Il avait ainsi détourné près de huit mille francs en l'espace d'une année.

Il fut immédiatement arrêté et était traduit aujourd'hui devant le tribunal.

C'est un jeune homme de 24 ans qui avait déjà été établi comme commerçant, mais, qui n'ayant pas réussi, avait été déclaré en faillite.

A l'audience, il manifeste un vif repentir et déclare avoir été poussé à commettre ces indélicatesses, parce que malade, il avait contracté des dettes qu'il voulait payer se promettant de restituer quand il reviendrait à meilleure fortune.

Le tribunal lui inflige six mois de prison.

Coups à des préposés de douanes. — Le trente octobre dernier, au soir, un brigadier de douanes du bureau de Wattrelos, et son agent invitaient à entrer dans le bureau pour être soumis à la visite, deux individus que l'on reconnut ensuite pour les nommés Ferdinand et Pierre Lagaste, deux frères.

A peine, ces deux derniers avaient-ils franchi le seuil qu'ils se jetèrent sur les deux préposés et s'enfuirent, après avoir distribué force coups de poings.

Ils sont condamnés chacun à trois mois de prison et 25 fr. d'amende.

Coups de tisonnier. — La plaignante, Mme Vercruysse, qui demeure rue de Sully, raconte qu'étant alitée, il y a quinze jours, chez Marie Veys pour lui réclamer deux francs qui lui restaient dus, elle fut par elle fort mal reçue. Marie Veys l'aurait frappée d'abord d'un tisonnier, puis se serait servie de la platine du poêle, toute rouge, pour lui en asséner un coup violent sur la tête : elle fit, à la suite de cette blessure, un séjour de près de deux semaines à l'hôpital.

L'inculpée qui parle avec beaucoup de volubilité, avec un accent méridional fortement prononcé, raconte une très longue histoire de laquelle il résulterait qu'elle a été insultée et frappée d'abord par Mme Vercruysse. Elle était même terrassée quand ses enfants sont accourus pour venger leur mère, l'un avec un tisonnier, l'autre avec un *rond de poêle, pas bien chaud*, puisque le feu était presque éteint.

Le tribunal lui octroie vingt jours d'emprisonnement.

Me Conforme.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du jeudi 8 janvier

Magistrat-directeur : M. Lefebvre

L'Expropriation de l'Egoût Collecteur, à Roubaix

M. Batigny ayant été empêché a été remplacé, en qualité de président du jury, par M. Bonnet.

Nous ne reviendrons pas sur les considérations générales que nous avons exposées hier et qui ont été présentées par la Ville et les expropriés. Ce qui avait fait hier l'objet de la discussion pour l'appréciation du préjudice ou de la plus-value n'a du reste plus été repris aujourd'hui.

Il ne s'agit plus pour le jury, pour le reste des affaires, que de déterminer une évaluation basée sur la situation particulière dans laquelle vont se trouver les établissements industriels par rapport à la création, à titre définitif du boulevard.

Nous n'avons donc plus qu'à faire la nomenclature des allocations successives.

M. Théophile Caucheteux, conseil Me Roche. Demande 9350 fr., offre un franc, allocation 205 fr.

M. Eloy-Duvillier, conseil Me Delemer. Demande 23.545 fr. 60, offre un franc, indemnité 875 fr.

Héritiers Denis Pollet, conseil Me Bonduel. Demande 3.350 fr., offre un franc, indemnité 115 fr.

M. Deborger, locataire des précédents, conseil Me Bonduel. Demande 104 fr., indemnité 50 fr.

M. Debouver, conseil Me Bonduel. Demande 2.385 fr., offre un franc, allocation 95 fr.

M. Delcourt, conseil Me Legrand, agrée à Tourcoing. Demande 2.565 fr., indemnité 65 fr.

M. Duthoit, conseil Me Legrand. Demande 2,960 fr. 80, indemnité 70 fr.

Mme veuve Tiberghien, conseil Me Bonduel. Demande 7,931 fr., indemnité 650 fr.

M. Vancomerbeck, locataire de Mme Tiberghien. Demande 2,200 fr., indemnité 300 fr.

Mme veuve G. Hamelinck, conseil, Me Bonduel. Demande 3.670.75, offre un franc, allocation 85 fr.

M. Membel Bossut. Demande 3.152 fr., allocation, 90 fr.

Mlles Palmyre et Maria Verghote. Demaude 872 fr., indemnité 25 fr.

Mme veuve Emile Delcourt, conseil, Me Legrand. Demande 18.199.72, allocation 2,500 fr.

M. Mulliez-Eloy, conseil, Me Delemer. Demande 10.788.60, indemnité 850 fr.

M. Alfred Lhernould, locataire de Mme Delcourt. Demande 4,700 fr. Indemnité 310 fr.

M. Jules Delbecque, conseil Me Delemer. Demande 3,161 fr. 65. Indemnité 110 fr.

M. Léon Allart, conseil : Me Roche. Demande 52,000 fr., offre un franc. Allocation 5,200 fr.

La séance est levée à six heures et demie.

Demain, nouvelle audieuce à une heure.

Me Conforme.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du jeudi 8 janvier

Affaires renvoyées aux Assises. — La chambre des mises en accusation a commencé à renvoyer des affaires devant le jury du Nord, pour la session d'assises de février. Voici quels sont ces procès criminels :

1re affaire. — Paul Bury, âgé de 26 ans, tisserand à Roubaix, dont le nom fut prononcé dans les débats du procès Lorion; vol à Roubaix, la nuit du 7 au 8 octobre, au préjudice d'un ourdisseur appelé Pierre Dubus, avec violence et sur un chemin public. La chambre d'accusation a rendu un arrêt de non lieu en faveur du nommé Wallez, âgé de 27 ans, forgeron à Roubaix, qui était inculpé d'avoir été, dans le vol, le complice de l'anarchiste Bury.

2e affaire. — François Merlevède, 18 ans; Joseph Jorion, 17 ans; Grégoire-Théophile Lammens, 21 ans, et Jules-Joseph Delfosse, 28 ans. Ces individus de La Madeleine sont accusés de différents vols à Marcq-en-Barœul, Saint-André et Marquette.

Marché de laines. — M. Félix Jaïs, négociant en laines, à Alger, s'est engagé à livrer à M. Edouard Déchenaux, courtier-juré à Roubaix, 503 balles de laines d'Algérie que celui-ci a vendues à MM. Toulemonde-Delmasure et Cie de Tourcoing. Le négociant algérien n'a pas fourni 280 balles, M. Déchenaux n'a pu, dès lors, les remettre à MM. Toulemonde.

Assigné par ces derniers devant le tribunal de commerce de Roubaix, le courtier a appelé M. Jaïs en cause.

Le tribunal, dans les rapports de M. Déchenaux avec MM. Toulemonde-Delmasure, a résilié le marché à concurrence des 280 balles non livrées, avec 7,000 francs de dommages-intérêts. Il a ensuite condamné M. Jaïs à garantir M. Déchenaux de cette condamnation et à lui payer la somme de 654 francs, montant de sa commission.

Ce jugement du 17 février 1890, par défaut au regard de Jaïs, a été frappé d'opposition par celui-ci, puis maintenu par le tribunal, à la date du 3 juillet. l'opposant ne se présentant pas pour soutenir son opposition.

M. Jaïs a formé appel, mais fait aussi défaut devant la Cour. Conformément à la demande de Me Devineau, la seconde chambre confirme la solution des premiers juges.

La responsabilité des courtiers. — M. l'avocat-général Blondel a donné aujourd'hui ses conclusions dans les procès intentés par la banque Joire aux courtiers-jurés, MM. Graux, Beulque et Roussel.

Elles tendent à la confirmation des jugements du tribunal de commerce de Tourcoing, en tant qu'ils proclament le principe de la responsabilité des courtiers. Mais elles invitent la Cour à mitiger la responsabilité en diminuant au moins de moitié les dommages-intérêts mis à la charge de ces derniers.

Voici le résumé de l'argumentation du ministère public :

M. Blondel commence par faire remarquer que si, en matière de warrants, l'expertise de la marchandise a cessé d'être une nécessité légale, elle restait une nécessité de fait.

Recherchant ensuite si les courtiers ont commis une faute, il s'exprime ainsi : « Lors du procès criminel de M. De Haes, cette faute parut évidente. Il y eut même un supplément d'information pour la déterminer. Il résulte de la sténographie des débats devant la Cour d'assises que, d'après l'impression de M. le président, la complaisance excessive des courtiers avait facilité les agissements du magasinier général.

» Le tribunal de Tourcoing n'a pas hésité à reconnaître la faute commise, et cette appréciation a son importance, car elle émane de négociants honorables, au courant du mécanisme de toutes les opérations commerciales, mieux placés que n'importe qui pour savoir les usages.

» Les courtiers objectent qu'ils n'ont été requis que par M. de Haes, que celui-ci leur a donné un mandat limité auquel ils se sont conformés, qu'enfin ils ignoraient la destination de leurs certificats.

» Mais, si un directeur des magasins généraux aujourd'hui le droit de prêter lui-même sur les marchandises déposées, tout le monde savait qu'en fait M. de Haes n'était point un capitaliste, et ne pouvait être le premier prêteur qu'à la condition de négocier les warrants à sa banque, prêteur véritable.

» Les Magasins généraux de Paris sont eux les prêteurs réels. On conçoit donc qu'il leur suffise de se renseigner sur la valeur du dépot. C'est un simple renseignement pour eux. Aussi se donne-t-il par simple lettre.

» Mais, dans l'espèce, ce n'était pas un renseignement privé, c'était une pièce officielle, un vrai certificat sur timbre qu'on demandait aux courtiers. Ces derniers savaient parfaitement que cette pièce serait annexée aux warrants, pour renseigner tous ceux qui les négocieraient.

» Pour la rédaction de cette pièce, on s'adressait à des courtiers-jurés à juste titre, en raison de leurs fonctions dans lesquelles elle rentre, aux termes mêmes de la loi de juillet 1866. D'après l'exposé des motifs de cette loi, leur intervention doit inspirer une grande confiance, de façon que les warrants circulent facilement. Voilà pourquoi ils ne peuvent pas prétendre qu'ils n'agissaient que pour M. de Haes et dans un intérêt privé. A cause de leur caractère officiel, ils étaient tenus de songer à l'intérêt du public et des tiers. La loi même leur traçait leur mission.

» L'ont-ils remplie ? Ont-ils ou non estimé les marchandises ?

» Il y a une confusion dont il faut se garder.

» Pour les laines peignées, homogènes, il suffit de prendre un seul échantillon quelconque, pour déterminer leur valeur au kilo. Pour fixer le prix du kilo, le procédé est correct. Tout le monde est d'accord à cet egard et l'usage est constant.

» Mais déterminer le prix d'un kilo de marchandise, est-ce faire l'estimation d'un lot de marchandises ?

» Cette détermination du prix d'un kilo, à l'aide de l'échantillon, peut être suffisants pour quelqu'un qui veut acheter au poids. Mais, au matière de warrants, ce que le prêteur demande, ce n'est pas le prix d'un kilo, c'est la valeur totale du gage. Il ne suffit donc pas de savoir le prix d'un kilo ; il faut établir la consistance des marchandises.

» Les courtiers ont estimé correctement un kilo de la marchandise dont on leur a présenté un échantillon. Ils n'ont pas estimé correctement les marchandises censément déposées, parce qu'encore une fois l'estimation du kilo n'est pas l'estimation des marchandises.

» On m'objecte que, par le warrant, le magasinier certifie déjà l'existence des marchandises. C'est exact; mais, pour les tiers, deux sûretés valent mieux qu'une et le certificat de courtier est la seconde.

» Les courtiers n'avaient pas, dans l'espèce, à estimer une marchandise *in genere* ou à fixer un cours. Ils devaient estimer tel lot spécifié, individualisé, et c'est ce lot que leurs certificats font croire qu'ils ont évalué, avec toutes les indications de poids et de nombre de balles, avec la détermination de la valeur totale.

» Ils ne disent pas qu'on leur a demandé seulement la valeur d'un kilo et que, le kilo valant tel prix, un lot de tant de kilos vaudrait tant. Ils ne déterminent pas la valeur du lot par simple déduction ou multiplication, éventuellement et à la condition que le poids et le nombre de balles existent. Non. Leurs certificats correspondent à l'évaluation ferme, définitive, du lot lui-même. Le lot vaut tant, d'après eux.

» Ils sont, par suite, en faute. Lersqu'en estime des marchandises, le bon sens indique qu'on doit commencer par s'assurer que ces marchandises existent, car le néant est sans valeur.

» Il est vrai que les courtiers n'ont que 10 francs par estimation. Mais ils ont des aptitudes professionnelles. Pour eux, compter les balles ne doit pas être long. Quand on les obligerait à en peser une, cette balle ne serait pas une montagne à déplacer. Mettons que, pour remplir régulièrement leur mission, il faudrait 10 minutes. Cela ferait encore un franc par minute. Sans doute, à Roubaix, on croit mourir de faim, si l'on ne gagne pas 100.000 francs par an. Mais il faut se rappeler que le législateur s'est montré parcimonieux dans l'élaboration de ses tarifs.

» Le préjudice causé à la banque Joire, est manifesté. La sûreté du créancier gagiste, c'est le gage. La banque n'a pas eu sa sûreté, parce que le courtier a attribué une valeur à un gage nul.

» Les appelants prétendent bien que s'ils avaient été dans les magasins, à la recherche des lots, ils n'y auraient vu que du feu, comme l'employé de la Banque de France. La vérité est que tout le monde avait en M. De Haes, une confiance trop grande. Mais les courtiers, s'ils l'avaient voulu, à l'aide des marques, des numéros, et grâce surtout à leurs aptitudes spéciales, n'eussent point été trompés.

» La seule question qui se pose, est celle du quantum des dommages-intérêts.

» M. De Haes, M. Fourré et les courtiers sont tous responsables envers la banque Joire, non en vertu d'un fait unique et indivisible, mais comme conséquence de fautes distinctes, entraînant des responsabilités individuelles.

» Contre les courtiers, on a demandé, en première instance, des dommages-intérêts à libeller, sans déterminer aucun chiffre. Mais, lorsque la justice est saisie d'une demande de dommages-intérêts, elle l'est, par cela même, du droit de fixer leur importance, sans qu'on puisse soutenir qu'en la fixant, elle statue *ultra petita*.

» Il ne saurait être un seul instant question de majorer les dommages-intérêts prononcés par le tribunal et fixés par lui, à 15 0/0 des sommes avancées par la banque Joire, sur les warrants.

» Je propose, au contraire, à la Cour, de réduire au moins de moitié ces dommages-intérêts. En faveur de cette solution, j'invoquerai précisément toutes les considérations qu'en peut faire valoir au nom des courtiers, notamment qu'ils ne touchaient qu'une rémunération fixe et minime, notamment encore que tout le monde fut victime de sa confiance excessive dans la personne du directeur des magasins généraux. »

L'affaire a été mise en délibéré.

NOUVELLES MILITAIRES

Conseil de guerre séant à Lille. — *Séance du 7 janvier.* — Président : M. Jacquey, colonel du 43e régiment d'infanterie. Ministère public : M. Oudet, chef d'escadron, en retraite, commissaire du gouvernement.

Henri Elie Vaucappel, soldat réserviste de la classe de 1878. Insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée. Un mois de prison.

— Jean Seeuws, soldat au 145e régiment d'infanterie. — Désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets. — Trois ans de prison.

— François Augueux, soldat au 110e régiment d'infanterie. — Désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets. — Quatre ans de prison.

— Léon-Jules Duchauffour, soldat au 145e régiment d'infanterie. — Dissipation d'effets à lui remis pour le service. — Six mois de prison.

Armée territoriale. — *Artillerie.* — Sont promus au grade de capitaine en 2e dans l'artillerie de l'armée territoriale :

MM. C. Cazel, C. Pélerin, A. Cousin, L. Dubols, G. Devémy, lieutenants en 1er au 1er régiment territorial ; C. Croen, lieutenant en 1er au bataillon des canonniers sédentaires de Valenciennes.

Sont promus en grade de lieutenant en deuxième :

MM. G. Bertin, A. Brasme, L. Durand, A. Butruille, E. Tourmsuch, G. Barrois, A. Descamps, P. Schotsmans, J. Bérard, A. Dervaux, J. Etienne, V. Lambert, E. Vopel, sous-lieutenants au 1er régiment territorial, E. Namur, sous-lieutenant au bataillon de canonniers sédentaires à Valenciennes.

— *Train des équipages.* — Sont promis au grade de lieutenant en second dans le train des équipages militaires de l'armée territoriale : MM. A. Bocquet, E. de Corbie, P. Honoré, P. Carpentier, A. Cardon, sous-lieutenants au 1er escadron territorial.

NORD

Nominations ecclésiastiques. — M. l'abbé Lepers, professeur à l'institution Notre-Dame des Dunes à Dunkerque, est nommé professeur à l'institution St-Jacques, à Hazebrouck. M. l'abbé Esquinet, professeur au collège de Marcq-en-Barœul, est nommé professeur à l'Institution Saint-Jacques, à Hazebrouck. M. l'abbé Dhondt, professeur au petit séminaire d'Hazebrouck, est nommé professeur à l'Institution Saint-Jacques, à Hazebrouck.

Funérailles de M. Guéquière, à Estaires. — Jeudi ont eu lieu, en l'Eglise d'Estaires, les funérailles de M. Ghéquière, conseiller municipal, délégué sénatorial, mort subitement dimanche, à Lille. La grande église d'Estaires était trop petite pour contenir la foule qui se groupait autour de cette famille si éprouvée.

Des discours prononcés sur la tombe par M. Degrnson, maire, et M. Plichon, député, retracent la vie de M. Guéquière; mais ce qui plus que tout le reste faisait son éloge, c'était l'émotion de tous, les larmes des psuvres. Ce sera là une bien grande consolation pour ses enfants et un puissant encouragement à continuer tant de vertus.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRAILLE Aîné

Croix, près Roubaix.

Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23333

BELGIQUE

Congrès catholique à Malines. — Une réunion des catholiques notables a été tenue hier à Malines sous la présidence du cardinal Goossens en vue de préparer le prochain congrès catholique.

M. Jacobs, ministre d'Etat, a accepté la présidence du congrès, qui sera internationnal et durera du 8 au 13 septembre.

Il sera divisé en cinq sections chargées d'étudier les questions suivantes : Œuvres religieuses, œuvres charitables, œuvres d'enseignement, arts et sciences.

Mouscron. — Le conseil communal de Mouscron se réunira aujourd'hui vendredi 9 janvier, à 6 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, pour délibérer sur les objets suivants :

1° Prestation de serment des conseillers communaux nouvellement élus; 2° Nomination d'un échevin. Prestation de serment.

Blankenberghe. — Le mer est prise sur une étendue de 200 mètres. Les chaloupes sont bloquées dans le port.

Terrible accident à Bruxelles. — La ligne du Midi a été, hier le théâtre d'un épouvantable accident.

Il était midi environ et les ouvriers quittaient leur besogne pour le repas. Trois d'entre eux, des piocheurs s'en retournaient vers Forest. Ils longeaient la voie et étaient arrivés à la hauteur de la première barrière de Forest, quand ils virent arriver sur eux le train de Mons. Aussitôt ils se garent, mais sans apercevoir dans le sens opposé une machine de manœuvre. Celle-ci courait à toute vapeur, et les malheureux n'eurent ni le temps de se garer, ni même d'entendre les cris des voyageurs du train de Mons qui s'étaient élancés aux portières.

Ce train passa et la machine de manœuvre aussi, renversant les trois ouvriers.

Les roues passèrent sur deux d'entre eux, tandis que les buttoirs lançaient le troisième au loin sur la voie.

On s'empressa autour des malheureux qui étaient dans un pitoyable état. Celui qui avait été lancé hors des voies était atteint de lésions sans gravité ; mais les deux autres avaient les deux jambes et les bras littéralement broyés. On les transporta à l'hôpital de Saint-Gilles.

On a dû amputer les deux jambes à l'un et les pieds à l'autre.

On a peu d'espoir de les sauver.

Déraillement de l'express de Calais Bruxelles. — L'express-international de Calais, qui doit arriver à Bruxelles vers six heures du soir, a déraillé à Ruysbroeck, près de Bruxelles.

Quelques voyageurs ont été légèrement contusionnés.

Les pertes matérielles sont peu considérables. Par suite de l'encombrement de la voie causé par ce déraillement, l'express qui quitte Bruxelles à six heures et demie n'a pu partir qu'à dix heures.

La circulation est rétablie.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure

Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE

COUPE ET FAÇON GARANTIES

49603—24293

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 8 janvier.* — Pierre Jorion, rue Vaucanson. — Victor Vandenbulcke, rue de la Guinguette. — Camille Vanneste, rue des Récollets. — Alphonse Vanneste, rue Saint-Laurent. — Léonie Kints, rue Saint-Laurent. — Hélène Meul, boulevard Gametta. — Léon Haugèle, Place du Pile. — Urbain André rue du Tilleul. — Georges Vancoillie, rue Sainte-Elisabeth. — *Déclarations de décès du 8 janvier.* — Rosalie Lobbestael, 60 ans, rue Cornelle. — Valentine Dupont, 1 an, rue Pierre-de-Roubaix. — Caroline Ouradet, 80 ans, rue des Fondeurs. — Pauline Overschelde, 54 ans, rue de Choiseul. — Fernand Douvrandelle, 1 an, rue du Fontenoy, 34. — Mathilde Vandecasteele, 54 ans, rue Saint-Laurent. — Rosalie Gilbert, 3 ans, rue Delespaul, 44. — Laurente Leurant, 75 ans, rue Saint-Antoine.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 1er au 8 janvier.* — Marie Cottenier, rue de Leers. — Arthur Hennebaut, rue du Beck. — Cornélie Thorelein, Labourieur. — Charles Pille, Touquet. — Germaine Vaillant, Petit-Paris. — Louis Volckaert, rue de Roubaix. — Hermance Verdonc, rue de Roubaix. — Hélène et Sidonie Volt, jumelles, Touquet. — Elise Boyaert, Sapin-Vert. — Octavie Vandepoute, Vieille-Place. — Julien Hennebaut, rue des Flenrs. — Angèle Pauwels, Laboureur. — Marie Rys, Saint-Liévin. — *Publications de mariages.* — Alfred Duhamel, 26 ans, tisserand, et Maria Rommens, 17 ans, piquireuse. — Emile Dalcroix, 27 ans, tisserand et Rosalie Vaudeubussche, 29 ans, redoubleuse. — Théodore Dubus, 29 ans, tisserand, et Maria Dumont, 26 ans, soigneuse. — Louis Carlier, 23 ans, apprêteur, et Justine Fauvarque, 21 ans, tisserande. — Jean-Baptiste Vrau, 27 ans, tisserand, et Nathalie Pauwels, 24 ans, soigneuse. — Jean Flipo, 23 ans, tisserand, et Philomène Lecroart, 23 ans, surveillante. — Henri Rembry, 23 ans, tisserand et Pauline Lecomte, 23 ans, soigneuse. — *Déclarations décès du 1er au 8 janvier.* — Henry Federique, 61 ans 5 mois, tisserand, Honzarde. — Amélie Reny, 66 ans 2 mois, ménagère, Labourieur. — Philomène Vanbrinckhove, 50 ans 3 mois, ménagère, Tonquet. — Ernest Duprez, 19 jours, Sartel. — Louis Leroi, 66 ans 9 mois, journalier, rue de Leers. — Cyrille Loafeld, 5 mois, Laboureur. — Alphonse Laugéraert, 17 mois, rue de Magenta. — Zénobie Dujardin, 78 ans, 11 mois, sans profession, Hospice. — Albert Duquenne, 4 an 10 mois, Saint-Liévin. — Agathon Desplancke, 14 jours, Tonquet. — Léon Vandemenlebroucke, 51 ans 3 mois, ouvrier agricole, rue du Bureau.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 31 décembre 1890 au 6 janvier 1891.* — Séraphin Devolder, rue du Quai. — Léon Nincq, rue Verte. — Marthe Motte, rue de la Makellerie. — Maurice Devloo, rue de la Limite. — Jules Brame, rue Holden Crothers. — Berthe Roussel, rue Thiers. — Raymonde Eyrinck, rue Kléber. — Jeanne Lepoutre, rue du Téléphone. — Marie Lemahieu, rue du Progrès. — Aline Olivier, rue de Papaume. — *Publications de mariages.* Frédéric Mæs, tisserand et Emilie Vanetsenkiste, tisserande. — Henri Pierronne, serrurier-ajusteur, et Catherine Dejonghe, couturière. — *Mariage.* — Joseph Duerinck, 63 ans, bucheron, et Amélie Gevaert, 59 ans couturière. — *Déclarations de décès du 31 décembre 1890 au 6 janvier 1891.* — Marie Eggermont, 3 ans 11 mois, rue Faidherbe. — Emile Delocourt, 2 ans, rue du Trocadéro. — Amaudine Verervysse, 1 an 6 mois, rue Paul Bert. — Marie Prosec, 7 mois, rue Pardue. — Prosper Dekeyser, 1 an 7 mois, Grande-Rue. — Constance Surmatin, 43 ans 11 mois, rue du Trocadéro. — Georges Franchomme, 2 ans 6 mois, rue du Tonkin.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 3 janvier.* — Achille Vandenbroucke, rue de la Potente. — Julia Florin, rue de la Malière. — Gaston Vantieghem, rue du Jeu-de-Paume. — Jeannette Descheerder, rue du Cœur-Joyeux. — Marie Dieryck, rue Nollet. — *Déclarations de décès du 3 janvier.* — Henri Boute, 10 mois, rue de la Croix-Rouge. — Marie Lepers, 76 ans 3 mois sans profession, Pont-de-Neuville. — Catherine Leman, 59 ans 3 mois, sans profession, rue du Moulin-Fagot. — Coustance Dewitte, 72 ans 6 mois, au Blanc-Seau. — Ernest Cau, 1 an 10 mois, rue de la Croix-Rouge.

MOUVEAUX. — *Déclarations de naissances du 1er au 8 janvier.* — Arthur Catteau, la Placette. — Raymonde Pennel, les Duriez. — Germaine Windels, les Bonnets. — Gabrielle Maillot, les Bonnets. — Marie Decottignies, les Duriez. — *Mariage.* — Edmond Prudhomme, 23 ans, tisserand, et Germaine Barbion, 18 ans, rattacheuse. — *Déclarations de décès du 1er au 8 janvier.* — René Herman, 9 mois 13 jours, la Place. — Emile Dupont, 11 mois, Croix-Bouillette. — Henri Goalin, 72 ans 8 mois, le Pil. — Germaine Windels, 3 jours, les Bonnets.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille WAELES-OVERSCHELDE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Pauline-Cécile OVERSCHELDE, veuve de M. Amand WAELES, décédée à Roubaix, le 7 janvier 1891, dans sa 15e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le vendredi 9 courant, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 10 dudit mois, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Choiseul, 17, Fort Mulliez.

PRIX DU PAIN *pour servir de règle aux boulangers.* — Pain de ménage, composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0,60 c. — Pain de deuxième qualité, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme à 0,83.000. — Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleurs, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme à 0,36 c. — Pain de fleur (dit Pain français), composé de fleur de première qualité, le pain de 125 grammes est taxé à 0,375, les deux pains, à 0,750, les quatre pains, à 19,100, les huit pains, à 39 c. — Fait à l'Hôtel de la Mairie de Roubaix, le 31 septembre 1890.

Le Maire de Roubaix, P. Watine, adjoint.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

9 JANVIER 1794

Passage du Wahal

Les armées françaises ont bien des fois franchi le Rhin, mais c'est la seule où elles l'aient franchi sans ponts ni bateaux, et sans se mouiller les pieds. Elles faisaient la guerre dans ce singulier pays de Hollande, si plat que les fleuves y perdent leurs cours et finissent, pour le plus grand embarras du lecteur, par y perdre jusqu'à leur nom il n'y en a cependant que deux grands, la Meuse et le Rhin. La Meuse y entre à Maestricht, coule du nord jusqu'à 2 ou 3 lieues au sud de Nimègue, et prend alors une direction ouest pour aller après s'être séparée en deux branches au-dessous de Gorkum, se jeter par trois embouchures dont la plus septentrionale passe à Rotterdam, dans la mer du Nord, à 720 kilomètres de sa source qui est au plateau de Langres.

C'est simple, en comparaison des caprices du Rhin : celui-là, à peine entré en Hollande, au-dessous de Clèves, détache une branche qui coule à l'ouest, par Nimègue, parallèlement à la Meuse, s'en rapproche, la joint un instant pour s'en séparer encore, et forme avec elle la grande île de Bommel, en la rejoignant à Gorkum pour se perdre définitivement dans ses eaux.

Cette branche à peine poussée à sa gauche, le Rhin en pousse une à sa droite qui va, au nord, sous le nom d'Yssel, s'ouvrir sur une embouchure sur la côte orientale du Zuyderzée, puis il se dirige vers Arnheim et prend une direction à l'ouest parallèle à celle du Wahal, mais bientôt il détache à sa gauche une nouvelle branche qui, sous le nom de Leck, va se perdre dans la Meuse en aval du point où le Wahal s'y est déjà perdu et en amont de Rotterdam; quant à lui, il oblique au nord-ouest vers Utrecht, où il lauce de nouveau sur sa droite un bras qui va, sous le nom de Vecht, s'ouvrir deux bouches sur la côte occidentale du Zuyderzée, et enfin il arrive par Leyde jusqu'à Katwick où il se jette dans la mer du Nord, si faible, si épuisé qu'il a fallu lui ouvrir un fossé pour le faire passer à travers les sables, n'ayant plus, du puissant fleuve qui prend sa source dans les Alpes à 1280 kilomètres de là, conservé que le nom.

On voit que la Meuse d'abord et ensuite le Rhin sons sos noms de Wahal et de Leck, forment des lignes de défense successives qu'il faut emporter pour pénétrer jusqu'à Amsterdam : les Français, sous Pichegru, s'étaient emparés de la portion de Nimègue située sur la rive gauche de Wahal dont les Anglais avaient brûlé le pont; ils s'étaient également emparés de l'île de Bommel le 27 décembre en traversant la Meuse sur la glace par un froid de — 17° Réaumur (21° centigrades), et bordaient le cours du Wahal qui n'était pas pris.

Epuisés de misères et de fatigues, ils y étaient entrés en cantonnements, lorsque l'excès même du froid, qui devait leur être si fatal, 48 ans après en Russie, vint leur offrir une nouvelle chance de succès : le 8 janvier, le Wahal se trouva pris : sans hésiter, la gauche le franchit le 9 à l'île de Bommel et le centre entre Bommel et Nimègue, et le 10 la droite le franchit au-dessus de Nimègue : infanterie, cavalerie, artillerie, tout passa sur la glace ; les Hollandais et les Anglais n'étaient pas préparés à une pareille surprise, l'effet fut décisif : les Anglais se rurent à la hâte en retraite vers le Hanovre et le 20 janvier Pichegru faisait s